

Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école – année scolaire 2017 – 2018

VOTE PAR CORRESPONDANCE (à privilégier)

- ✓ Glissez votre bulletin de vote sans rature dans l'enveloppe jaune.
- ✓ Glissez ensuite cette enveloppe cachetée dans l'enveloppe blanche, cachetée à son tour.
- ✓ Inscrivez au verso de cette enveloppe blanche vos noms, prénom adresse et signature.

Chaque parent est électeur, c'est pourquoi vous avez deux jeux d'enveloppes. **A RENDRE POUR LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2017.**



VOTE DIRECT (le vendredi 13 octobre de 8h30 à 12h30 classe de CM2)

- ✓ Sur une table sont disposés les bulletins de vote et les enveloppes nécessaires. Les votants insèrent obligatoirement leur bulletin de vote dans une enveloppe et, après avoir voté, apposent leur signature sur la liste des électeurs.

« **Les parents doivent être encouragés, par tous moyens, à participer à la vie de l'établissement et à assurer pleinement leur rôle** dans la communauté éducative. Parce que l'implication des parents est déterminante dans la réussite des élèves, leur participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements est essentielle. »

Note de service du Ministère de l'Education Nationale

**Ecole des hirondelles
1 rue de Saint-Thurien
29380 Le Trévoux**